Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250611-019-DE

République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'**US**

2025/19

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
14	9	13

L'an 2025, le 11 juin à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation avec l'ordre du jour a été transmise par écrit aux conseillers municipaux le 5 juin 2025 et a été numériquement communiquée sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
pour	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Buxaderas, M. Potin, Mme Chéron, Mme Sinty, M. Augustin, M. Voisin et Mme Six

Excusés : Ont donné pouvoir :
Mme Dubuisson à Mme Quillent,
Mme Plesse à Mme Sinty,
M. Bouxirot à M. Voisin,
M. Frénéa à M. Bourgin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture du Val d'Oise.
Le 12/06/2025
Et publication du : 12/06/2025

D2025-19
Objet : délibération portant création un emploi d'adjoint animation faisant fonction ATSEM non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'août 2025 à août 2026

Vu l'article 3 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents pour une durée maximale de douze mois,

Considérant que pour l'année scolaire 2025-2026, afin de combler un besoin dans une classe de maternelle avec un effectif conséquent peu certain,
Considérant qu'il est impératif d'apporter un confort aux enfants de maternelle et aux enseignants,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation faisant fonction d'ATSEM à temps non complet de 22h pour l'année scolaire 2025-2026.

Les modalités de la rémunération seront précisées dans l'arrêté individuel.

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 095-219506250-20250611-019-DE

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget 2025 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE, la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation faisant fonction d'ATSEM à temps non complet soit 22h hebdomadaire pour répondre aux besoins pour l'année 2025-2026,

AUTORISE l'inscription au budget 2025 des crédits correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire chargé du recrutement des agents, à signer le contrat d'engagement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN

MAIRIE D'US

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**